



Genève, le 4 mai 2021

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département de la cohésion sociale et de l'Hospice général

Point de situation sur les allocations de préformation

Dans le cadre d'un projet pilote démarré juste avant le début de la crise sanitaire, le canton propose une allocation de préformation (APF) aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans qui s'engagent de manière volontaire dans un parcours de préformation. L'APF est une alternative à l'aide sociale. Elle vise à soutenir financièrement des jeunes adultes éligibles à l'aide sociale et en décrochage, afin de leur permettre de s'engager dans une formation professionnelle et ainsi d'augmenter leurs chances d'une insertion ou d'une réinsertion professionnelle durable.

Les jeunes adultes qui s'engagent dans un dispositif de préformation au sein de CAP Formations* et qui acceptent de suivre un coaching individualisé peuvent depuis 2020 bénéficier d'une allocation de préformation (APF). Créée le 1er janvier 2020, cette nouvelle prestation est une alternative forfaitaire à l'aide sociale destinée aux jeunes adultes en décrochage qui n'ont pas de problématique sociale prépondérante. Elle est allouée pour six mois renouvelables deux fois et n'est pas soumise à des contrôles mensuels, à l'instar d'une bourse d'études.

Après une année et malgré les difficultés rencontrées avec les mesures pour lutter contre le COVID-19, les premiers résultats sont encourageants: le ou la jeune, libéré-e de la contrainte de fournir chaque mois les documents justifiant son droit à l'aide sociale, peut davantage se concentrer sur son objectif d'entrée en formation; de son côté, l'assistant-e social-e a davantage de temps à lui consacrer pour l'accompagner dans son projet d'insertion. Enfin, l'amélioration de l'estime de soi n'est pas à négliger: bénéficier d'une allocation de préformation constitue une alternative à l'aide sociale.

Les conditions d'évaluation des situations ayant été compliquées par la crise sanitaire, une vingtaine de jeunes à ce jour ont pu bénéficier de l'APF en 2020. En prévision d'un retour à la normale, ils et elles devraient être une centaine à pouvoir en profiter cette année: jusqu'au mois d'avril 2021, vingt-six jeunes ont déjà recouru à cette allocation.

Une majorité des jeunes concernés se disent satisfaits de cette prestation, se sentant moins sous pression et plus concentrés sur leur formation, ce qui est précisément l'objectif visé par cette APF.

Pour Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale, et pour l'Hospice général, cette alternative à l'aide sociale pour les jeunes adultes dispose à ce stade d'une marge de progression extrêmement intéressante, notamment eu égard aux premiers enseignements que livre la crise sanitaire. Les formations qualifiantes et certifiantes, en lien avec la mutation du marché de l'emploi, apparaissent comme des ressources

indispensables dans le but de s'insérer professionnellement.

La forfaitisation ne fonctionne toutefois que pour les jeunes ayant des charges stables et capables de gérer leur budget de manière autonome. Le recours à l'aide sociale reste plus adapté pour celles et ceux qui rencontrent d'importants problèmes de santé et dont les charges sont fluctuantes. Certains jeunes connaissent des frais médicaux importants et ne souhaitent dès lors pas passer à ce régime qui peut les désécuriser. De plus, la subsidiarité avec les prestations complémentaires familiales ou les rentes complémentaires AI (pour enfants de personnes invalides) peut parfois priver le ou la jeune de cette prestation en faveur du groupe familial.

- **CAP Formations** est un dispositif interinstitutionnel réunissant l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'Hospice général. Sa mission consiste à accueillir les 15-25 ans non scolarisé-e-s, sans qualification et sans activité professionnelle, afin d'analyser leur parcours de formation, de leur proposer des mesures de soutien, d'assurer le suivi de ces mesures et de les accompagner à trouver une place d'apprentissage ou à retourner en formation.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Henri Della Casa, secrétaire général adjoint chargé de la communication, DCS, T. 022 546 54 32;*
- *M. Yves Reymond, responsable des prestations spécialisées, Hospice général, T. 022 420 53 90.*